

Une nouvelle étape du développement de la lecture publique dans le Gard

par Denise Pouget

Bref rappel historique

La BDP du Gard a été créée en 1982. Des actions en lecture publique avaient été menées jusqu'alors par le mouvement associatif issu du milieu enseignant. Elle a connu après la date de son transfert au département, en 1986, trois périodes :

- Les années 1986 à 1992 ont été marquées par une forte augmentation des effectifs et du budget d'acquisition.

- De 1993 à 1997, la BDP a connu une période de stagnation, voire de régression budgétaire.

- La période de 1998 à nos jours constitue une progression nouvelle en matière d'effectifs et de budget, qui a permis de préparer dans de bonnes conditions une nouvelle étape du développement de la lecture publique.

En 1996, l'assemblée départementale décide la refondation de sa politique culturelle et la lecture publique est alors définie comme l'un des axes principaux du développement culturel pour le département. Un véritable plan de développement de la lecture publique apparaît comme une nécessité.

En 1998, le renouvellement de l'équipe dirigeante du conseil général (président puis directeur général) donne une dynamique nouvelle à la politique culturelle, notamment en direction de l'élar-

gissement des publics, de la jeunesse et du monde éducatif.

Le conseil général, à travers la Direction du développement économique et de l'aménagement du territoire (DDEAT), définit de façon claire un objectif majeur pour l'ensemble de ses domaines d'intervention : participer à la politique nationale d'aménagement du territoire.

Enfin, la volonté affichée de développer les activités à caractère transversal et la contractualisation des partenariats donne un cadre au plan de développement de la lecture publique.

Le Plan départemental de développement de la lecture publique (PDLP)

Les objectifs

Les lignes de force définies par l'assemblée départementale ont trouvé, on pourrait dire naturellement, leur application dans le PDLP, tant elles correspondent à la conception même du développement de la lecture publique en milieu rural :

- élargissement des publics ;
- recherche et développement des partenariats pour des actions transversales ;
- participation à l'aménagement du territoire avec une restructuration du réseau ;
- professionnalisation.

Ces quatre objectifs correspondent donc bien à un besoin et à une politique, tant, on le sait, la population rurale exprime des exigences quasiment identiques à celles des populations urbaines en termes d'offre de services culturels.

Actuellement, la bibliothèque demeure encore bien souvent le seul lien culturel permanent dans les communes rurales. En développer la qualité et l'efficacité par une professionnalisation accrue, par des équipements adaptés et ouverts, par un accès, grâce aux techniques de l'information et de la communication, à des ressources documentaires rapidement accessibles et à un champ d'information plus vaste est devenu une nécessité pour la construction d'un réseau départemental cohérent.

Restructurer et développer les partenariats, de telle sorte que la proximité de service puisse prendre en compte la dimension humaine des territoires, fait de la bibliothèque en milieu rural un véritable outil de solidarité.

La restructuration du réseau

Le développement du réseau de la BDP, faute d'une politique de lecture publique nettement affichée, a parfois manqué de cohérence et, actuellement, le Gard manque d'intercommunalités constituées avec option culturelle.

L'après-mars 2001 verra sans doute ce développement plus

affirmé, selon un rythme difficile à estimer à ce jour. En ce domaine, si le département peut avoir un rôle incitatif, il ne peut contraindre.

Si la dimension intercommunale est importante pour la restructuration du réseau des bibliothèques, elle sera mise en place en souplesse, après négociations et contractualisations avec les communes. L'objectif est bien de rapprocher les services des publics dans un cadre cohérent et gérable au quotidien, et le Plan prévoit la réalisation de cette restructuration en quatre ans. Cependant, les bibliothèques restées hors intercommunalité continueront à être desservies par la BDP.

Les mesures d'accompagnement votées par l'assemblée départementale en décembre 2000 sont de quatre ordres. Certaines sont nouvelles, d'autres sont seulement prolongées :

- construction/aménagement ;
- informatisation/nouvelles technologies ;
- développement des collections musicales et de multimédias ;
- aide à la création d'emplois de professionnels.

Les décisions concernant les conditions d'éligibilité sont en cours, mais d'ores et déjà il est apparu important, pour la réussite de la mise en œuvre du Plan, que la grande majorité des communes ayant un véritable projet de bibliothèque puissent avoir accès à tout ou partie de ces aides.

Par exemple, l'aide à la mise en réseau informatique concernera plus précisément les structures intercommunales, mais l'aide aux connexions à internet s'adressera plus spécialement aux petites bibliothèques intercommunales ou non. De même, les structures intercommunales seront plus concernées par les aides à la construction, mais les aides à

l'aménagement mobilier concerneront prioritairement les bibliothèques moins importantes.

L'accroissement des locaux de la BDP centrale

L'accroissement des locaux de l'actuelle BDP centrale, située à Nîmes, prévoit 1 000 m² supplémentaires, afin de créer un espace de prêt sur place pour les bibliothèques intercommunales et un lieu d'exposition. Le système bibliobus ne répond plus en effet de façon satisfaisante à une demande croissante en prêt de documents et en services pour les communes les plus importantes. Il s'agit là d'un point inscrit dans le Plan comme un élément important de sa réussite.

La création de la Maison du livre et des écritures au Vigan

L'annexe de la BDP, au Vigan (5 500 habitants), a été couplée avec la bibliothèque municipale. Elles ont été créées ensemble avec une seule équipe (départementale) et deux budgets différents, les locaux étant communs mais actuellement insuffisants.

La Maison du livre et des écritures sera aménagée dans le château d'Assas, et comprendra, outre l'annexe BDP/médiathèque du Vigan, des services culturels dont le dénominateur commun sera leur lien avec le livre dans les domaines du patrimoine, de l'illustration et de la création.

La restructuration du château (xviii^e siècle, façade inscrite à l'Inventaire complémentaire des monuments historiques) débutera en 2002 pour s'achever en 2004. L'annexe/médiathèque occupera une superficie de près de 1 000 m². L'ensemble des locaux disponibles pour la BDP atteindra, à terme et au total, 3 740 m².

Le réseau sera donc restructuré

autour de deux lieux départementaux renforcés, des médiathèques intercommunales et des bibliothèques relais. Notons que la disparition de la desserte par bibliobus n'est pas un élément du projet, même si elle en sera modifiée. Au contraire, le département vient de renouveler la totalité du parc des véhicules.

Le coût total du projet

Le coût total du Plan au terme des quatre années prévues sera très important, si l'on prend en compte, comme il se doit, la totalité des crédits d'investissement et de fonctionnement. Le financement sera assuré par des crédits du département, de l'État et de l'Europe. Par cet engagement de grande ampleur, le département du Gard se place en bonne position dans le paysage général du développement de la lecture publique et des bibliothèques en France.

Un véritable projet de service

Plusieurs réunions de présentation, d'explication du Plan et de ses enjeux ont fait de ce projet départemental un véritable projet de service. Celui-ci a permis l'implication des agents par leur prise de responsabilités nouvelles (négociées avec eux), leur participation à des groupes de travail et, à terme, une réorganisation interne de la BDP.

La création d'un poste de conservateur adjoint (recrutement en cours) doit permettre d'assurer la coordination bibliothéconomique des structures.

Enfin, le Plan – et ce n'est pas le moindre de ses mérites – a entériné les missions anciennes et surtout nouvelles de la BDP, notamment son rôle d'évaluateur des bibliothèques et des projets liés à la lecture pour le compte du département.